

---

Renvoi au comité de Législation de la pétition du citoyen Bureau relative à la vente des biens des émigrés, lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de Législation de la pétition du citoyen Bureau relative à la vente des biens des émigrés, lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 208;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21376\\_t1\\_0208\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21376_t1_0208_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

qu'ai-je vu? quelques hommes naguère soldés par la terreur, des commis des autorités constituées, des fonctionnaires publics, se déchirer, vomir l'un contre l'autre des imprécations; une arène de gladiateurs se former; les actions louables dans les premiers jours de l'aurore de la liberté étaient reprochées en ce moment à des magistrats comme des crimes. Au milieu de ces tumultueux débats, citoyens collègues, la patrie était oubliée; les haines allumées au flambeau de la discorde, s'allimentaient du feu des passions; on eut dit que l'âme de Robespierre planait sur la société populaire d'Autun, et aigrissait toutes les âmes. Deux partis étaient formés; l'exaspération était à son comble; l'acharnement n'avait plus de frein; le peuple seul témoin des agitations était calme et il était méconnu! tout à coup un trait de lumière vint m'éclairer et animé de votre esprit, devant une nombreuse réunion de citoyens, je suspendis la Société populaire, et annonçai que j'allais former un noyau épurateur. Semblable à l'adresse sublime que vous décrétâtes le 18 vendémiaire, et qui porta la joie dans tous les coeurs des républicains, cet acte de vigueur attira les nombreux applaudissemens du peuple et des sociétaires. Le lendemain j'organisai les autorités constituées; j'étouffai les partis en prenant, pour composer le noyau épurateur de la société, des républicains étrangers à toutes les divisions. Citoyens collègues, il est bien satisfaisant pour mon coeur de pouvoir vous dire qu'à la tristesse du terrorisme a succédé la joie et la sérénité; que le seul amour de la Convention nationale anime les coeurs des habitans d'Autun, et qu'ils sont les dignes enfans de la République.

Je vais terminer mes opérations, avant que de me rendre dans l'Allier, sur les autorités constituées de Saône-et-Loire; croyez que je hâterai tout pour vous prouver que je suis à la Convention à la vie et à la mort.

Tout à vous.

BOISSET.

## 17

**Le citoyen Bochart, remplaçant par intérim le vérificateur général, écrit à la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui la somme de 13 millions en assignats.**

**Insertion au bulletin (64).**

*[Bochart, remplaçant par interim le vérificateur général des assignats au président de la Convention nationale, Paris le 9 brumaire an III] (65)*

(64) P.-V., XLVIII, 111.

(65) C 323, pl. 1376, p. 26. *Bull.*, 9 brum. *Ann. Patr.*, n° 669; *C. Eg.*, n° 804; *M. U.*, XLV, 154.

Je te prie de prévenir la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui, dans le jardin du nouveau local de la vérification des assignats, situé sur le terrain des ci-devant Capucines, la somme de 13 millions en assignats, provenant des domaines nationaux, recettes extraordinaires et échanges, lesquels, joints aux 2 milliards 425 millions 683 mille livres déjà brûlés, forment un total de 2 milliards 438 millions 683 mille livres.

BOCHART, remplaçant par interim le vérificateur général.

## 18

**Le citoyen Bureau adresse à la Convention nationale une pétition relative à la vente des biens des émigrés.**

**Renvoyé au comité de Législation (66).**

## 19

**Les citoyens de la section du centre de Dijon [Côte-d'Or], écrivent qu'ils ne reconnoissent d'autre ralliement que la représentation nationale et que leur premier cri en rompant le joug, a été vive la Convention! Ils désavouent hautement toute adresse qui, sous le nom de Dijon, auroit manifesté des sentimens contraires à ceux renfermés dans cette adresse et invitent la Convention nationale à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (67).**

## 20

**La société populaire de Simandre, district de Chalon-sur-Saône, [Saône-et-Loire], félicite la Convention nationale sur les journées des 9 et 10 thermidor et l'invite à rester à son poste, malgré les cris des intrigans qui cherchent à ramener la terreur pour dominer encore et s'enrichir.**

**Renvoyé au comité de Sûreté générale (68).**

(66) P.-V., XLVIII, 111.

(67) P.-V., XLVIII, 111-112. *J. Perlet*, n° 767; *Gazette Fr.*, n° 1033.

(68) P.-V., XLVIII, 112.